



cndp

Commission particulière

du débat public
Contournement
autoroutier de Toulouse



Dossier *de* presse



Projet de contournement autoroutier de Toulouse



l'heure du débat

4 septembre 2007

A group of people, including men and women, are gathered in what appears to be a public meeting or debate. They are dressed in formal attire, such as suits and blouses. The image is overlaid with a semi-transparent green filter. The text "LE DÉBAT PUBLIC" is centered over the image in a blue, serif font.

*LE
DÉBAT
PUBLIC*

Le débat public : un processus démocratique fondé sur la loi

Le débat public est une obligation fondée sur la loi.

La loi Barnier du 2 février 1995, complétée par la loi du 27 février 2002 impose que tous les projets importants d'équipements (autoroutes, LGV, centrales, etc.) soient soumis à débat public pour organiser la participation du public aux choix d'équipements.

Le débat public ne porte pas seulement sur les modalités mais aussi sur l'opportunité du projet (faut-il faire ou ne pas faire ?).

Chaque voix qui s'exprime a la même valeur («un homme, une voix»).



La loi confère à la Commission nationale du débat public (CNDP) un statut d'autorité administrative indépendante, à l'instar du CSA par exemple.

La CNDP est garante de l'impartialité, de la transparence et de la sincérité du débat. Son indépendance est garantie par sa composition, son organisation, ses règles de procédure ainsi que par l'autonomie de ses moyens de fonctionnement.

Pour chaque débat public dont elle décide l'organisation, la CNDP nomme une Commission particulière du débat public (CPDP).

La CPDP : informer, organiser et rendre compte



Présidée par Claude Bernet (ancien inspecteur général de l'agriculture) et composée de 5 membres, la CPDP organise la participation des populations intéressées à l'élaboration du projet de contournement autoroutier de Toulouse.

Elle conduit le débat de son commencement jusqu'à sa clôture dans l'aire métropolitaine de Toulouse, qui couvre l'essentiel de 6 départements (Haute-Garonne, Ariège, Aude, Gers, Tarn, Tarn-et-Garonne).

La Commission particulière organise 16 réunions publiques entre le 4 septembre et le 22 décembre 2007 et dédie également aux internautes un site de débat interactif en ligne :
www.debatpublic-contournement-toulouse.org

Il s'agit de faire en sorte qu'un maximum d'arguments s'expriment grâce à la participation du plus grand nombre de personnes.

>> Les règles de la CPDP

La CPDP respecte les principes suivants :

Neutralité :

elle ne prend pas parti pour ou contre le projet.

Indépendance :

elle est indépendante du maître d'ouvrage et de toute autre autorité ou personne.

Transparence :

elle veille à ce que le public reçoive une information complète, accessible et objective.

Equivalence :

elle garantit l'égalité de traitement des participants.

Argumentation :

elle s'assure que toutes les opinions reposent sur une argumentation.

À la fin du débat, la CPDP ne se prononce pas sur le projet, elle ne rend aucun avis, elle rend compte aussi précisément et clairement que possible de ce qu'elle a retenu du débat.

>> La composition de la CPDP



• Claude BERNET, Président

Après deux postes de terrain, en Vendée et en Bretagne, Claude BERNET a été chargé, à la DATAR, des dossiers littoral et aménagement touristique. Il a été le collaborateur des ministres de l'aménagement du territoire, des collectivités locales et de l'agriculture. Il a occupé successivement les directions des gens de mer, des pêches maritimes et de l'enseignement et de la recherche agricoles. Il était à l'inspection générale de l'agriculture spécialiste de l'audit des fonds communautaires.



• Michèle BORDENAVE

Domiciliée à Pau, dont elle est originaire, Michèle BORDENAVE exerce la profession d'expert agricole et foncier au sein d'un cabinet libéral, qu'elle dirige depuis quelques années. Elle figure, en qualité d'expert en immobilier, sur la liste des experts établie par la Cour d'appel de Pau et exerce, ponctuellement, des fonctions de commissaire enquêteur. Titulaire d'un diplôme d'études approfondies en droit de l'environnement, elle a en charge le secteur technique « Législation, enquêtes publiques, réglementation, jurisprudence » de la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs.



• Didier COROT

Géographe, diplômé de l'Ecole du paysage de Versailles (ENSP) et du Centre de recherche sur le paysage du ministère de l'environnement (CNERP). Depuis, Didier COROT exerce principalement son activité de paysagiste dans le domaine de la planification territoriale au sein d'un bureau d'étude pluridisciplinaire sur l'urbanisme, l'environnement et le développement local (ADELE Consultants) à Aix-en-Provence, notamment avec la prise en compte du paysage dans les PLU, SCOT et les grands projets d'aménagements, avec l'élaboration de chartes et plans de paysage pour des communautés de communes ou pays, ainsi que dans l'application des lois « littoral », « montagne » et « paysage » en général.



• André ETCHELECOU

Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour spécialisé en Aménagement du territoire et Environnement, André ETCHELECOU a mené des travaux de recherches sur les transports et la pollution (en montagne : Alpes et Pyrénées). Il a été le coordonnateur du programme national Ecosystèmes, Transports, Pollution, est président du Conseil Scientifique du Parc National des Pyrénées et exerce ponctuellement des activités de commissaire enquêteur.



• Cécile VALVERDE

Retraîtée du corps de l'inspection de l'enseignement agricole. Cécile VALVERDE a été chargée de la gestion des moyens des établissements d'enseignement ; de la direction d'un établissement d'enseignement supérieur ; de l'évaluation des personnes, des dispositifs et des structures ; de la formation et du conseil ; de l'expertise et de l'appui aux différents échelons de l'administration ; de l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques.

L'organisation détaillée du débat



Donner la parole à tous est l'essence même du débat public : dialoguer avec l'ensemble des citoyens habitants de l'aire métropolitaine en premier lieu, et bien sûr avec les élus, représentants des chambres consulaires, associations qui se consacrent aux transports, aux consommateurs, au cadre de vie, à l'environnement...

Ces derniers pourront faire part de leurs analyses ou avis détaillés dans des supports de communication adaptés : les Cahiers d'acteurs.

Tout ce qui aura été exprimé en réunion publique ou via Internet sera transmis à la Commission nationale par la Commission particulière sous forme de synthèse, avant le 22 février 2008.

>> Internet, le cœur du débat public

Le site Internet tout spécialement créé pour l'occasion se veut une vaste rencontre publique permanente et interactive. On y trouve notamment :

- toute l'actualité du débat public en temps réel
- la possibilité de poser des questions à la CPDP
- un Forum permanent pour échanger et exprimer des avis
- toute l'information sur le projet : dossier technique, études préliminaires...
- un T'chat le 27 septembre



Pour aller sur le site, tapez :

www.debatpublic-contournement-toulouse.org

>> Le calendrier complet des 16 réunions publiques

>> 9 réunions générales :

Toulouse : jeudi 13 septembre - Centre des congrès Pierre Baudis - 20h00

Auch : jeudi 20 septembre - Salle du Mouzon - 19h00

Albi : mardi 25 septembre - Salle de Pratgraussals - 19h00

Foix : jeudi 4 octobre - Salle polyvalente - 19h00

Carbonne : mardi 9 octobre - Salle des fêtes - 19h00

Castelnaudary : jeudi 18 octobre - Scène des 3 Ponts - 19h00

Montauban : mardi 23 octobre - Salle Eurythmie - 19h00

Paulhac : jeudi 25 octobre - Salle des fêtes - 19h00

Toulouse : jeudi 20 décembre - Centre des congrès Pierre Baudis - 20h00

>> 7 réunions thématiques :

Blagnac - Transports dans l'aire métropolitaine

mercredi 19 septembre - Salle Odyssud - 19h00

Puylaurens - Lien avec la liaison Toulouse-Castres

mardi 16 octobre - Salle Polyvalente - 19h00

Castres - Aménagement durable du territoire

mardi 13 novembre - Salle Gérard Philippe - 19h00

Sorèze - Environnement et paysages

jeudi 15 novembre - Amphithéâtre de l'Abbaye - 19h00

Gimont - Aménagement durable du territoire

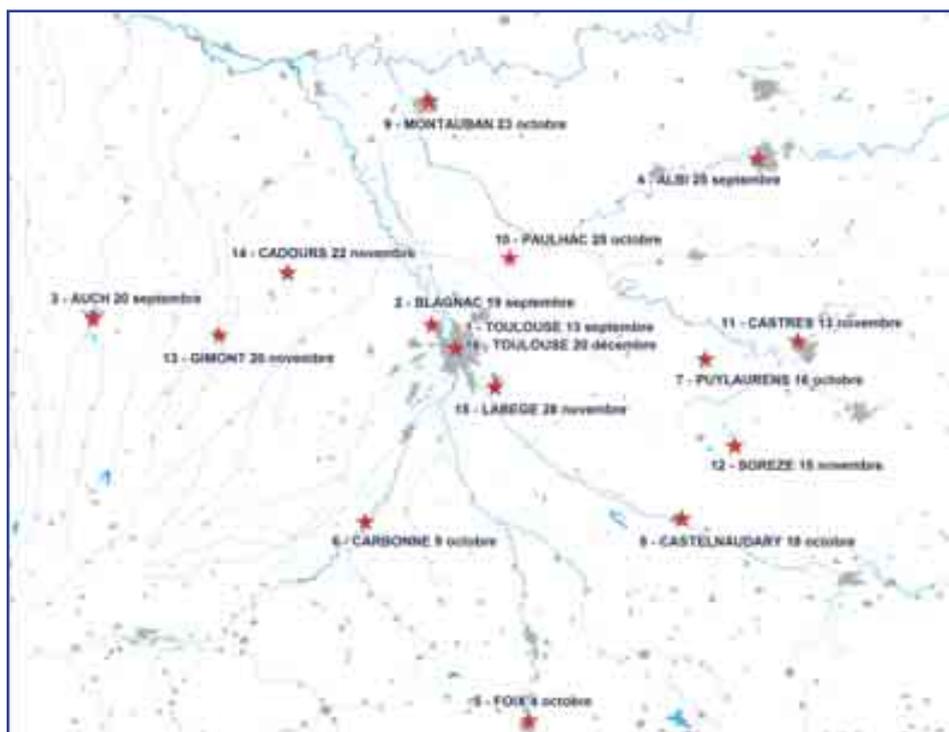
mardi 20 novembre - Salle culturelle - 19h00

Cadours - Environnement et paysages

jeudi 22 novembre - Foyer communal - 19h00

Labège - Transports dans l'aire métropolitaine

mercredi 28 novembre - Diagora, Amphithéâtre - 19h00



>> L'échange est au programme

863 000 exemplaires du tout premier «Journal du débat» seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de la zone concernée par le projet, document à l'intérieur duquel se trouve un coupon-réponse pour s'abonner gratuitement et recevoir toute l'information sur le débat et le projet.



endp
Commission particulière
du débat public
Contournement
autoroutier de Toulouse

N°01 - septembre 2007 - www.debatpublic-contournement-toulouse.org

le journal du débat

Interview

>> « De la discussion jaillit la lumière ! »

Le projet de contournement autoroutier de Toulouse fait l'objet d'un débat public du 4 septembre au 22 décembre 2007.
Rencontre avec Claude Bernet, président de la Commission particulière (CPDP) chargée d'organiser ce débat.

Pourquoi un débat public sur le contournement autoroutier de Toulouse ?

Parce que c'est la loi, et parce que c'est utile !

La loi de 2002 sur la démocratie de proximité organise la participation du public à l'élaboration des grands projets, comme les autoroutes, les liaisons ferroviaires nouvelles, les barrages etc.

Il faut se poser deux questions :

- Faut-il réaliser ce contournement ?
- Et si oui, comment, par l'est ou par l'ouest, loin ou près de l'agglomération, avec ou sans prolongement au sud ?

A ce stade, toutes ces questions sont ouvertes.

Comment, en pratique, peut-on faire participer le public ?

Le débat public durera 4 mois, du 4 septembre au 22 décembre.

Il commencera par une solide information : le maître d'ouvrage - la Direction régionale de l'équipement de Midi-Pyrénées - a préparé un dossier complet, qui est mis en ligne sur Internet, dès le 4 septembre. Pour le consulter, tapez :

www.debatpublic-contournement-toulouse.org

Renvoyez gratuitement le coupon réponse au dos du journal et recevez toute l'information sur le Contournement autoroutier de Toulouse.



L E
P R O J E T

Le projet de contournement autoroutier de Toulouse

Dans un contexte de forte croissance démographique, de développement du nombre de déplacements dans l'aire métropolitaine toulousaine et d'approfondissement des actions engagées sur le terrain des transports, deux questions centrales vont se trouver au cœur des discussions citoyennes du 4 septembre au 22 décembre prochain dans l'ensemble de la zone concernée par le projet (6 départements) :

- **Faut-il réaliser ce contournement ?**
- **Si oui, comment ?**

- Par l'Ouest ? l'Est ? Avec prolongement vers le Sud ?
- A 10, 20, 30 km du périphérique actuel ?

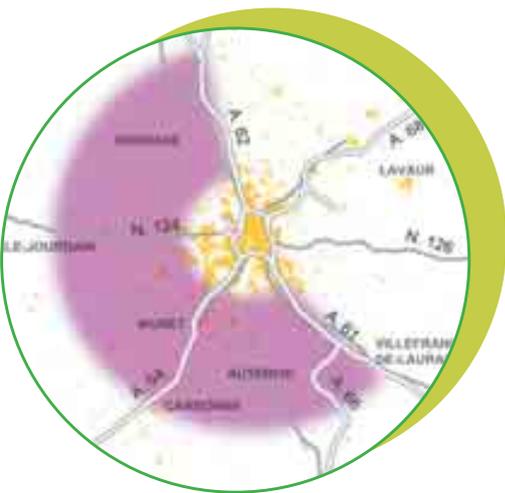
>> Trois critères pour la décision

Pour juger de l'opportunité du contournement et de ses différentes hypothèses, il faut évaluer leurs effets sur :

- l'organisation des transports
- l'environnement sous tous ses aspects
- l'aménagement du territoire

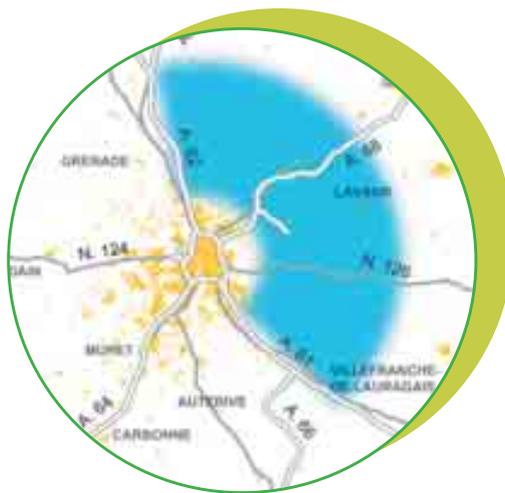
Les débats essaieront donc de répondre aux questions suivantes :

- **Quels effets ce projet aurait-il sur les transports à l'échelle nationale et dans l'aire métropolitaine ?**
- **Quels effets pourrait-il produire sur l'environnement et sur les paysages ?**
- **Quels en seraient les impacts pour l'aménagement durable du territoire ?**



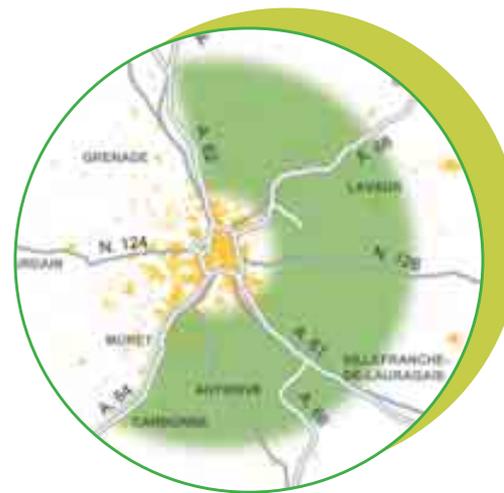
Hypothèse OUEST + SUD

Le contournement autoroutier de Toulouse relierait par l'Ouest l'A62 à l'A61 en desservant aussi les RN124, A64 et ex RN20.



Hypothèse EST

Le contournement autoroutier de Toulouse relierait par l'Est l'A62 à l'A61 en desservant aussi l'A68 et la RN126.



Hypothèse EST + SUD

Le contournement autoroutier de Toulouse relierait par l'Ouest l'A62 à l'A61 et se prolonge jusqu'à l'A64. Elle pourrait aussi desservir les RN126 et l'ex RN20.

>> Quelques dates

5 février 2007 :

saisine de la CNDP par le maître d'ouvrage.

7 mars 2007 :

décision par la CNDP d'organiser un débat public et nomination du Président de la CPDP.

4 avril 2007 :

nomination des membres de la CPDP.

4 juillet 2007 :

approbation du dossier du débat et des modalités d'organisation du débat public par la CNDP.

Du 4 sept. au 22 déc. 2007 :

débat public.

Avant le 22 février 2008 :

publication du compte-rendu de la CPDP et du bilan de la CNDP.

Avant le 22 mai 2008 :

décision du maître d'ouvrage, le Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, sur la suite à donner au projet.

Informations pratiques

>> S'informer :

>>> par courrier :

Commission particulière du débat public
Immeuble Atria - 8, esplanade Compans-Caffarelli
31000 Toulouse

>>> par courriel :

contact@debatpublic-contournement-toulouse.org

>>> sur Internet :

www.debatpublic-contournement-toulouse.org

>>> sur abonnement gratuit :

Le dossier du projet et sa synthèse
Le Journal du Débat n°1 : parution en septembre 2007
Le Journal du Débat n°2 : parution en novembre 2007
Le Journal du Débat n°3 : parution en décembre 2007
Cahiers d'acteurs : outils de libre expression sur le projet mis à la disposition tout au long du débat public, des organisations qui souhaitent publier un avis argumenté.

>> Contact presse :

Agence Campardou Communication

Jean-Yves Lebec

Tél. : 05 61 11 19 93 - Fax : 05 61 29 87 79

jean-yves@campardouconseil.com

cndp
Commission particulière
du débat public
Contournement
autoroutier de Toulouse